



Le CHU de Montpellier recrute **Ses Agents de sécurité incendie**

Le CHU de Montpellier est le **1^{er} employeur de l'Hérault et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Est-Hérault.**

Le CHU de Montpellier s'organise autour de 12 pôles hospitalo-universitaires. Toutes les spécialités médico-chirurgicales, y compris les plus pointues, sont représentées :

- Pôle biologie-pathologie
- Pôle cliniques médicales
- Pôle coeur - poumons
- Pôle digestif
- Pôle neurosciences tête et cou
- Pôle EMMBRUN (Endocrino., Métabolisme, Brûlés, Rein, Uro., Néphro.)
- Pôle femme mère enfant
- Pôle gérontologie
- Pôle os et articulations
- Pôle pharmacie
- Pôle psychiatrie
- Pôle urgences

Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité de la médecine, de la recherche et de son management.

Le CHU de Montpellier, c'est :

- 10 874 agents médicaux et non médicaux qui font le quotidien de nos hôpitaux
- 1 030 élèves réparties sur 9 écoles

C'est aussi :

- 3 900 naissances par an
- 570 000 consultations externes par an
- 125 000 passages aux urgences par an
- 496 000 appels au SAMU, SMUR centre 15

Et tous les jours :

- 155 interventions chirurgicales par jour
- 1220 passages en imagerie par jour
- 278 hospitalisations en temps complet
- 3 680 repas patients tous les jours

CONDITIONS D'EXERCICE ET PERIODICITE DE PRESENCE

Lieu d'exercice : CHU de Montpellier

Horaires : 7 jours sur 7 – 24h sur 24

Grade / Grille de référence : Catégorie C – Salaire brut mensuel à partir de 1780 € et à compter de mars 2020, salaire brut mensuel de 1890 €

Pourcentage d'activité : 100 %

Type de contrat : Mutation, Détachement, CDD de 6 mois renouvelable

PERIMETRE D'ACTIVITE

Le lieu d'affectation, de prise et fin de service, est centralisé soit au Poste Central de Sécurité Incendie de l'hôpital Lapeyronie soit au Poste Central de Sécurité Incendie de l'hôpital Gui-de-Chauliac.

Les postes centraux de sécurité incendie des hôpitaux Lapeyronie et Gui-de-Chauliac regroupent l'ensemble des reports de surveillance et de contrôle des moyens de secours du site 1 pour Lapeyronie et du site 2 pour Gui-de-Chauliac. Le périmètre concerné par la présente mission, appelé site 1 et site 2, est le suivant :

Site 1

Les hôpitaux Lapeyronie (type U de 1^{ère} catégorie) et Arnaud-de-Villeneuve (type U de 1^{ère} catégorie), La Colombière (groupement d'établissements type U 1^{ère} catégorie).

Les établissements suivants classés ERP : Polyclinique de Psychiatrie, Clinique Peyreplantade (Psychiatrie), Clinique AIDER (Hémodialyse-diabétologie), CMLS Antonin BALMES, Centre Paul Lamarque, Chapelle (fermée).

Les établissements classés en code du Travail : Centrale de Secours Electrique et Cogénération, Laboratoires INSERM/CNRS (Arnaud-de-Villeneuve), Laboratoires de Parasitologie, Centre Administratif André Benech, Bureaux des partenaires sociaux, Service des transports sanitaires (Lapeyronie), Internat (Lapeyronie), stock de Pharmacie (La Colombière), Médecine du Travail.

Site 2

Les hôpitaux Gui-de-Chauliac (type U de 1^{ère} catégorie) et Saint-Eloi / Hémato-Oncologie Médicale (type U de 2^{ème} catégorie).

Les établissements suivants classés ERP : M.I.T., CAMSP, Centre Paul Lamarque, Chapelle.

• Les établissements classés en code du Travail : Centrale de Secours Electrique, I.R.B., Thérapie Cellulaire, INSERM/CNRS, Laboratoires d'Immunologie, Direction des Affaires Juridiques, Bureaux des partenaires sociaux, Service des transports sanguins, Internat, stock de Pharmacie.

Les interventions d'urgence sur les sites 3 (Bellevue) et 4 (plate-forme logistique Euromédecine) sont assurées par les agents des sites 1 et 2, selon un dispositif défini dans le Plan d'Organisation des Secours Internes.

Local à disposition : Poste Central de Sécurité Incendie de l'hôpital Lapeyronie ou Gui-de-Chauliac.

Moyen de transmission : - Moyens Radio (émetteur récepteur) ;

- Numéros internes d'urgence :
- PC Sécurité : 18,
- PC Sûreté : 17.

ACTIVITES PRINCIPALES

Les missions de l'agent de sécurité incendie seront exécutées avec rigueur, application et rapidité. L'agent de sécurité incendie doit faire preuve de contrôle, d'appréciation des situations en fonction de la situation, tenant compte des occupants et de la nature des locaux concernés, tout en assurant sa propre sécurité.

Il se tient informé, et reçoit une formation périodique, spécifique dans le cadre du diplôme SSIAP, sur la réglementation en vigueur et les dernières techniques de protection contre l'incendie, sur les techniques d'approche et d'intervention sur diverses situations.

MISSIONS GENERALES

- ✓ Assurer la protection des personnes et des biens sur l'ensemble des sites du CHU de MONTPELLIER ;
- ✓ Participer, d'une manière générale, à la gestion des risques au sein de l'établissement ;
- ✓ Faire respecter le Règlement intérieur ;
- ✓ Faire respecter les procédures et les consignes de sécurité ;
- ✓ Renseigner la main courante électronique au fil de l'eau ;
- ✓ Assurer une traçabilité des dysfonctionnements, des événements et des incidents ;
- ✓ Effectuer les rondes de sécurité incendie et de sûreté anti-malveillance ;
- ✓ Rendre-compte immédiatement de tout événement susceptible d'entraîner un danger grave et imminent ;
- ✓ Réceptionner et traiter les appels d'urgence ;
- ✓ Réceptionner et retransmettre les messages d'alarmes (pannes d'ascenseurs, alarmes techniques et/ou d'incendie) ;
- ✓ Signaler à sa hiérarchie tout manquement aux règles de sécurité dans l'établissement ;
- ✓ Intervenir pour tout déclenchement d'alarme par un repérage de localisation du lieu de l'incident et procéder à une levée de doute ;
- ✓ Intervenir pour tout dérangement technique d'un équipement concourant à la sécurité incendie ou à la sûreté anti-malveillance, en assurant un diagnostic précis pour une résolution de la situation au plus vite ;
- ✓ Accompagner les sociétés prestataires en charge de la maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie ou à la sûreté anti-malveillance ;
- ✓ Participer à la mise en oeuvre des plans spécifiques internes "Plan Afflux de Victimes à l'Hôpital" (plan AVH), Plan Blanc, Plans Vigipirate, Vigipirate Renforcé et BIOTOX.

MISSIONS DE SECURITE INCENDIE

- ✓ Assurer une présence permanente au Poste Central de sécurité (fonction de stationnaire) ;
- ✓ Veiller à la vacuité des issues de secours et des dégagements ;
- ✓ Assurer la vacuité des voies d'accès aux engins de secours ;
- ✓ Participer au dégagement des personnes bloquées dans les ascenseurs ;

- ✓ Elaborer les permis de travaux par points chauds et faire appliquer les consignes liées aux procédures existantes ;
- ✓ Veiller à la limitation du potentiel calorifique, notamment dans les circulations ;
- ✓ Participer aux visites préparatoires des Commissions de sécurité ;
- ✓ Participer aux essais, autocontrôles et tests lors des commissions de sécurité, des SSI et des moyens d'extinction ;
- ✓ Mettre en oeuvre le Plan d'Organisation des Secours Internes ;
- ✓ Assurer les formations internes au risque incendie de l'ensemble du personnel du CHU ;
- ✓ Participer aux exercices internes ;
- ✓ Assurer les missions de protection sur les mouvements aériens en hélistation ;
- ✓ Déclencher l'alerte des secours extérieurs (sur demande du Chef d'Equipe de Sécurité Incendie) ;
- ✓ Diriger les sapeurs pompiers, en cas de sinistre ;
- ✓ Aider le personnel des services d'hébergement au transfert horizontal, en cas de sinistre.

Tout signalement de dysfonctionnement constaté doit faire l'objet d'une saisie dans le système informatisé de gestion des opérations de maintenance du CHU (GMAO). L'agent de sécurité incendie a également la charge du contrôle des actions correctrices effectuées.

□ MISSIONS DE SURETE ANTI-MALVEILLANCE

- ✓ Assurer le contrôle des flux (véhicules, piétons) aux différents accès à l'établissement ;
- ✓ Accueillir, conseiller, assister et orienter le public ;
- ✓ Effectuer la surveillance des parkings et de l'établissement sur les quatre sites ;
- ✓ Répondre à l'appel des services pour maîtriser une situation agressive ;
- ✓ Faire respecter les interdictions de stationnement ;
- ✓ Faire respecter les emplacements réservés des parkings ;
- ✓ Contrôler l'accès des médias ;
- ✓ Faciliter l'accès des véhicules du service des Urgences ;
- ✓ Procéder aux constatations des actes malveillants et recueillir toute information nécessaire à l'enquête de Police ;
- ✓ Assurer une surveillance permanente dans l'enceinte des différents établissements pour éviter les présences intempestives ;
- ✓ Vérifier la fermeture des services et locaux ;
- ✓ Procéder aux recherches dans le cadre de fugues ou de sorties sans autorisation.

□ ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS CONCOURANT A LA SECURITE INCENDIE ET A LA SURETE ANTI-MALVEILLANCE

- ✓ Contrôler quotidiennement, les équipements des Systèmes de Sécurité Incendie des établissements de son périmètre d'activité ;
- ✓ Effectuer les essais périodiques des équipements concourant à la sécurité incendie et à la sûreté anti-malveillance ;
- ✓ Veiller au bon fonctionnement et à l'accessibilité de ces équipements ;
- ✓ Assurer des missions de maintenance de premier niveau.

□ FORMATION

L'agent d'intervention se tient informé des consignes en vigueur sur l'exécution des diverses missions qui lui incombent dans le cadre de la surveillance, de la sécurité en général et plus particulièrement des missions liées aux risques d'incendie, par un suivi personnel, la mise à sa disposition de documents spécifiques (plans et consignes particulières) et une formation permanente au sein du service.

□ COMMUNICATION / RELATION

L'Agent de Sécurité Incendie est en relation avec le Chef d'équipe, le Chef du Service de Sécurité Incendie du site, le Responsable Sécurité Incendie et Sûreté, et les autres agents, dans la continuité de certaines missions qui se prolongent dans le temps. Il reste également ponctuellement en relation avec les services demandeurs et les usagers du CHU dans un rôle de conseil et d'assistance. Il est équipé de moyen radio, d'un BIP.

□ CONTRIBUTION ECONOMIQUE

Il exécute ses missions dans les meilleurs délais, avec efficacité et esprit d'initiative, ce qui permet de maintenir une sécurité permanente sur le CHU. Sa présence constante sur les sites et dans les services, ses interventions préventives et dissuasives, son active participation aux essais et contrôles des équipements concourant à la sécurité incendie et à la sûreté anti-malveillance des bâtiments, participent ainsi à la maîtrise des risques.

Vos avantages

- **Tutorat et parcours d'intégration, de formation, d'accompagnement professionnel au travers la promotion professionnelle des métiers soignants**
- **Tous les sites du CHU sont idéalement situés avec un tramway à proximité et tous les commerces à proximité**
- **1 crèche directement rattachée au CHU de Montpellier et proche de tous les sites hospitaliers du CHU**
- **Un plan de déplacement facile d'accès et de remboursement avec prise en charge partielle de vos billets de tram ou train ou bus (50% de votre abonnement)**

La ville de Montpellier

- **Accessibilité : à 20 minutes de l'autoroute**
- **20 minutes des plages et à 1H30 de l'Espagne**
 - **Un aéroport international**
 - **Deux gares TGV**

Connaissances et savoir-faire

Géographie et topographie de l'établissement : 3

Techniques et matériels de lutte contre l'incendie : 3

Techniques de communication : 2

Logiciel dédié à la sécurité incendie : 2

Sécurité incendie : 2

Sécurité des bâtiments : 2

1 : connaissances générales 2 : connaissances détaillées 3 : connaissances approfondies

Particularités

- Assurer toute levée de doute en cas d'alarme incendie, de déclenchement de détection automatique d'incendie, ou départ de feu réel, en respect des procédures internes spécifiques en milieu hospitalier et/ou en laboratoire de recherche, notamment en matière d'hygiène hospitalière et de confidentialité ;
- Garantir, en cas de départ de feu réel, la mise en sécurité des occupants par une évacuation conforme aux règles applicables en ERP de type U, limiter la propagation de l'incendie et utiliser les moyens d'extinction mis à disposition dans le strict respect et la limitation des acquis et compétences de la fonction d'agent SSIAP 1^{er} degré ;
- Savoir porter assistance à personne en cas d'accident et de secours à victime et réaliser les premiers gestes d'urgence (notamment en dehors des lieux d'hospitalisation)
- Assurer une mission de sécurité incendie et de sûreté anti-malveillance pour toute organisation de manifestation(s) exceptionnelle(s) (Direction de la communication) ;
- Analyser et utiliser les systèmes de prévention et de sécurité incendie.

Relations professionnelles les plus fréquentes

LIAISONS HIERARCHIQUES

Les agents SSIAP 1 sont sous l'encadrement hiérarchique du Chef d'Equipe SSIAP 2, du Chef du Service de Sécurité Incendie (SSIAP 3) du site de rattachement ou de son remplaçant.

Dans l'exercice de leurs missions, ils prendront l'avis préalable du Chef d'Equipe SSIAP 2. Ils sont susceptibles d'être, dans le cadre de leurs missions et en cas d'intervention, à la disposition du Directeur des Secours (ou commandant des opérations de secours - Responsable d'intervention des Sapeurs-Pompiers du Département).

LIAISONS FONCTIONNELLES

- Directions et services prestataires internes ;

- Equipes médicales et soignantes des pôles ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours - Police Nationale - Police Municipale - Gendarmerie Nationale (en fonction du lieu où survient l'évènement).

□ TENUE VESTIMENTAIRE

- ✓ La tenue réglementaire doit être conforme aux besoins exprimés par le Centre Hospitalier Universitaire de MONTPELLIER et adaptée aux conditions climatiques. Afin de se conformer aux exigences réglementaires, le pantalon F1 sera de couleur noire (sans liseré rouge), les polos et sweatshirts seront de couleur rouge, les chaussures seront de sécurité de type bottes de feu. Le ceinturon de feu sera porté en permanence avec Polycoise, gants et lampe.
- ✓ Il convient de respecter en permanence le port de la tenue réglementaire précitée.

□ TENUE DANS LE POSTE

- ✓ Chaque agent de sécurité incendie doit :
 - garantir une présence au poste de travail aux horaires prévus, dans le respect des missions prévues ;
 - doit appliquer le règlement intérieur de l'hôpital ainsi que les consignes générales et particulières qui leur sont données.

□ PRESENTATION ET ATTITUDE

La présentation personnelle générale, l'attitude, ainsi que la qualité de la tenue vestimentaire, doivent être irréprochables.

□ QUALITES PROPRES A L'EMPLOI

- ✓ Avoir une connaissance parfaite de la topologie des établissements et des spécificités des différentes installations techniques ;
- ✓ Assurer un niveau constant d'évolution lié à la complexité technique et réglementaire du métier ;
- ✓ Avoir l'esprit d'équipe ;
- ✓ Etre rigoureux et disponible ;
- ✓ Avoir une bonne condition physique et une bonne présentation ;
- ✓ Avoir le sens de l'observation et de l'orientation ;
- ✓ Garder une stabilité émotive dans les situations critiques ;
- ✓ Posséder un esprit d'initiative et d'analyse ;
- ✓ Avoir le sens de l'écoute et s'expliquer clairement ;
- ✓ Faire preuve de relationnel et avoir le sens de la communication ;
- ✓ Respecter et faire respecter les interdictions : d'exercer des missions de police, d'intervenir dans les conflits du travail, de surveillance d'opinion ;
- ✓ Etre discret, courtois, vigilant ;
- ✓ Gérer les conflits et calmer l'agressivité ;
- ✓ Savoir utiliser les outils informatiques ;

L'Agent de Sécurité Incendie est soumis à une obligation de réserve et au secret professionnel. Par conséquent, il est tenu d'observer la plus grande discrétion, y compris vis-à-vis de son entourage familial.

PREREQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER

- Etre impérativement titulaire des diplômes suivants : SSIAP 1 ou SSIAP 2 ;
- Etre titulaire du PSE1 et/ou PSE2 ;
- Etre titulaire du CQP APS ;
- Avoir une aptitude physique conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 ;
- Analyser rapidement les situations critiques ou à risques et prendre la décision adaptée ;
- Résoudre une situation critique en contact avec les soignants ou autres professionnels de santé ;
- Utiliser les équipements, moyens de secours et de protection adaptés à la situation ;
- Former et sensibiliser les personnels au respect des différentes consignes de sécurité incendie, à l'application des consignes de prévention, de mise en sécurité incendie, de lutte contre le feu et à l'utilisation des moyens d'extinction adaptés,

EXPERIENCES CONSEILLEES POUR EXERCER

- Avoir une expérience des métiers de la sécurité incendie (expérience en ERP et particulièrement en milieu hospitalier ERP de type U) ;
- Avoir une expérience des missions de sapeur-pompier civil ou militaire (professionnel ou volontaire).

Merci d'envoyer votre candidature (CV détaillé et LM) à

recrutementannonce@chu-montpellier.fr

à l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation